



V/Référence :

N/Référence :

**TABLEAU RECAPITULATIF DES VEHICULES FRAPPES
PAR L'ARRETE N° 009/CAB/MIN/ECO&COM/2012**

TYPE DE VEHICULE	CARACTERISTIQUES	AGE VEHICULE
AUTOMOBILE (voitures et bus de moins de 10 places)	Tout véhicule à moteur qui sert normalement au transport sur route des personnes ou des marchandises ou à la traction sur route des véhicules utilisés pour le transport de personnes ou de choses.	Plus de dix ans à partir de sa première année de sa mise en circulation.
POIDS LOURD	Tout véhicule routier de 3,5 tonnes ou plus, affecté soit au transport de marchandises (camion, semi-remorque, train routier), soit au transport de personnes (autobus, autocar, trolley bus).	Plus de dix ans à partir de sa première année de sa mise en circulation.
UTILITAIRE (bus de plus de 10 places)	Tout véhicule capable d'assurer des fonctions très diverses, généralement à des fins professionnelles et qui pèsent maximum 3,5 tonnes : autobus, fourgon, pick-up, camion, camionnette, véhicule frigorifique, benne ou fourgon caisse meuble avec châssis cabine ou plancher cabine, corbillards et ambulances.	Plus de sept ans à partir de sa première année de sa mise en circulation.
AUTRES ENGINs	Les cycles, cyclomoteurs, motocycles, remorques, semi-remorques, remorques légères, véhicules sur rails ou tramway, poids lourds avec ponts avant motrices de types 4*4,6*6,8*8 tracteurs agricoles et engins de génie civil.	peuvent être importés sans considération des limites d'âge